

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

## Sentinelles Républicaines, PRENEZ GARDE A VOUS!

Où! oui. Le péril est grand, le péril est immense. Jugez plutôt :

Depuis quelques jours, lorsqu'on ouvre les journaux radicaux, on rencontre continuellement cette rubrique effrayante : « Le cléricisme dans l'armée ». Le cri d'alarme revient avec une insistance particulière depuis que le gouvernement a déclaré formellement, à M. Jaurès et à ses amis, qu'il ne laisserait pas les socialistes « prosélyter » autour des casernes. Les radicaux sont partis de là pour crier de toutes leurs forces qu'une propagande, bien plus dangereuse que celle des socialistes, s'acharnait à corrompre l'armée et à pervertir l'âme des jeunes soldats, et ils ne cessent de dénoncer les manœuvres du cléricisme en train de circonvenir et de « dépraver » les régiments.

Ces articles ne sont que le prélude d'une interpellation qu'un député d'Orléans, M. Rabier, se propose de développer devant la Chambre. Ce député radical, avec un à propos dont ses collègues du groupe socialiste lui sauront gré, se fait fort, paraît-il, de démontrer que, à Orléans, « l'artillerie et l'infanterie sont livrées au cléricisme par leurs chefs et spécialement par le général commandant le corps d'armée, au grand détriment de la liberté de conscience ».

En attendant les révélations de M. Rabier, les journaux radicaux recueillent tous les menus faits fortifiant la thèse que le député orléanais manifeste l'intention de soutenir à la tribune. Jusqu'à présent, on ne peut pas dire qu'ils aient réuni des preuves décisives et des charges écrasantes.

Cependant, ils ont découvert que le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, invitait, récemment, les chefs de corps, comme tous les ans, « à octroyer aux militaires qui en feront la demande, toutes facilités pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux et, notamment, à autoriser leur sortie, dès le réveil, les dimanches 7 avril, 14 avril, 21 avril et 28 avril ».

Un journal, qui cite la lettre du général Saussier adressée au comité consultatif des aumôniers militaires, bondit à la pensée que les « mangeurs de bon Dieu » jouiront de cette faveur, et que les soldats, y compris les séminaristes présentement sac au dos, ne seront pas nuis dans l'impossibilité de faire leurs pâques, si cela leur convient. Ce journal remarque que le gouverneur de Paris n'accordera, sans doute, pas la même latitude aux militaires qui exprimeraient le désir de quitter la caserne, dès la première heure du jour, pour prendre part aux manifestations du 4<sup>er</sup> mai.

Je vous crois sans peine, o radical naïf! Les manifestations « intimes » et les manifestations publiques, ça fait deux.

Nous supposons que M. Rabier va soumettre à la Chambre d'autres faits plus concluants en faveur de son interpellation. Il n'est pas présumable non plus qu'il reprenne, pour son compte, la pétition que le Congrès national des libres-penseurs français, et la Fédération de la libre-pensée de Paris ont adressée, il y a quelque temps, à la Chambre. Cette pétition

visait également la propagande cléricale dans l'armée, et, pour étouffer ce fléau, elle demandait tout simplement que les Sœurs de charité fussent expulsées des hôpitaux militaires et de tous les établissements dépendant du ministère de la guerre. Ce vœu parut si naturel et si légitime à la 7<sup>e</sup> commission des pétitions, que, par l'organe de M. Gendron, son rapporteur, elle demanda et obtint le renvoi de la pétition au ministre. Mais M. le général Zurlinden vient de faire à cette communication une réponse si formelle, si nette et si négative, qu'il est peu probable que les pétitionnaires et leurs avocats à la Chambre jugent à propos d'insister.

Le public est donc prié d'attendre un supplément d'informations, et un surcroît de révélations, avant de s'inquiéter sérieusement des progrès du cléricisme dans l'armée. Jusqu'à présent, les faits dénoncés avec fracas par les journaux radicaux ne prouvent qu'une chose : c'est que les progrès de l'intolérance ne sont pas assez rapides à leur gré.

## AU SÉNAT

Séance du 3 avril

### Budget du ministère de la marine

M. Combes expose que la marine confine au culte de la tradition, au culte de l'immobilité, à la routine ; par la faute de cette tradition routinière, nous sommes embarrassés d'un certain nombre de bâtiments destinés à flamber comme des allumettes au premier engin explosible qui les atteindra.

Quant aux bâtiments, si nous avons la qualité, malheureusement nous n'avons pas le nombre : avons-nous la perspective que les ressources ordinaires de notre budget nous conduiront sans encombre à la pleine exécution de notre programme de constructions nouvelles jusqu'en 1902 ?

L'orateur engage le ministre à dire la vérité au parlement ; un programme de travaux a été dressé par le Conseil supérieur de la marine par des marins expérimentés et par des administrateurs prudents ; il assurera, sur mer, au pays la sécurité qu'il a déjà sur terre.

M. l'amiral Besnard, ministre de la marine, se défend contre l'accusation de routine ; la marine a au contraire marché très vite, trop vite peut-être : Sans doute, dit-il, nous respectons nos traditions, mais en les transformant et en nous tenant à la hauteur des progrès actuels par un travail incessant.

L'orateur a pris de nouvelles mesures qui permettront, il l'espère, d'achever un cuirassé en deux ans et de l'armer en deux autres années.

Pour accomplir le programme arrêté en 1894, il faudra des crédits qui permettent de le réaliser en 10 ans : cela dépendra du Parlement sans l'avis duquel aucune dépense ne sera engagée.

M. le Rapporteur nous a reproché que nous n'avons pas dépensé autant pour les constructions neuves que le budget nous avait accordé ; cela tient à l'effet des différentes lois qui ont été votées par les Chambres et qui nous ont imposé des dépenses auxquelles il fallait pourvoir.

On ne peut pas penser à la réduction des armements ; au contraire, nous serons amenés

à des armements plus puissants dans notre escadre.

Il y a bien des choses à réformer, mais nous opérerons ces réformes bien plus qu'on ne le croit, et je peux donner au Sénat l'assurance que nous travaillerons pour donner à la France une marine puissante.

L'affichage du discours de M. Loubet a été voté.

## Au Palais de Justice

### GRAVE INCIDENT A LA 11<sup>e</sup> CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE PARIS

Un grave accident s'est produit, hier, à l'ouverture de l'audience de la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle. Une prévenue libre, M<sup>me</sup> Augustine Richard, poursuivie pour outrages à un magistrat de l'ordre judiciaire, a tiré, au cours de son interrogatoire, un coup de revolver sur le président Lévrier ; l'arme était chargée à blanc.

Augustine Richard est actuellement domiciliée à Nogent-sur-Marne où elle est employée en qualité d'ouvrière plumassière chez MM. Violet et Duffot.

Il y a une dizaine d'années environ, elle dirigeait dans le département des Vosges, à Docelles, un petit commerce qui lui valut devant le tribunal d'Epinal deux procès qu'elle perdit successivement en 1887 et en 1888.

Augustine Richard se prétendit victime d'odieuses machinations, dont elle fit remonter la responsabilité jusqu'à M. Scheffer, président du tribunal civil d'Epinal.

Elle porta plainte contre ce magistrat. Aucune suite ne fut donnée à sa plainte.

Le 12 décembre, alors que M. Scheffer faisait partie, comme assesseur, de la Cour d'assises des Vosges, elle écrivit aux membres du jury chargés du service de la session une lettre.

A la suite de cette lettre, une instruction fut ouverte contre Augustine Richard pour outrages envers un magistrat, et c'est de cette poursuite qu'elle avait à répondre devant la 11<sup>e</sup> chambre.

M. le président Lévrier lui a rappelé les faits relevés à sa charge par l'instruction. Augustine Richard l'interrompt :

« — J'ai agi selon mon droit, s'écrie-t-elle.  
» — Non. Vous n'aviez pas, en tout cas, le droit d'écrire une semblable lettre, riposte M. le président. »

Il avait à peine achevé que, tirant brusquement un revolver de sa poche et braquant son arme sur lui, Augustine Richard faisait feu.

— Eh bien ! voilà !... dit-elle.

Le revolver n'étant chargé que de cartouches à blanc, la bourre vint frapper au visage, mais sans occasionner de blessure, M. Lefresne, un des assesseurs de M. Lévrier.

Augustine Richard fut aussitôt désarmée par M. le greffier Cartier.

Quand Augustine Richard, en proie à une crise nerveuse, eut repris ses sens, elle dit ceci : « Mon revolver était chargé à blanc. Je ne saurais donc être accusée d'avoir voulu tuer le président. J'ai tenu seulement à causer du scandale. Ce scandale était nécessaire, car je ne pouvais douter d'être condamnée une fois encore. J'ai la prétention de vouloir être jugée librement par douze hommes libres.

» L'acte que j'ai commis pouvait seul me donner ces juges ! »

Elle a été écrouée à l'infirmerie du Dépôt, et M. Meyer est chargé d'ouvrir une instruction.

On a trouvé sur elle une boîte de cinquante cartouches à blanc, dites cartouches de théâtre, qu'elle dit avoir achetées la veille, après avoir pris chez son beau-frère le revolver dont elle a fait usage.

## INFORMATIONS

### Accident au prince d'Orléans

Les journaux arrivés par le paquebot *Ernest-Simons* nous apprennent que, pendant son séjour à Bangkok, le prince Henri d'Orléans a échappé à un réel danger. Il était parti de Bangkok avec le P. Bernard pour visiter la pagode de Watbeaon, lorsque l'embarcation sur laquelle ils étaient montés chavira. Le prince, précipité à l'eau, était sur le point de se noyer, quand le P. Bernard put le prendre sous les aisselles et l'amener à terre.

### Mort de M<sup>me</sup> Alexandre Dumas

M<sup>me</sup> Alexandre Dumas, femme de l'illustre auteur dramatique, est morte des suites de la paralysie dont elle était atteinte depuis longtemps.

Elle était la seconde femme de M. Dumas et elle-même avait déjà été mariée à un sujet russe, M. Narischkine.

### Cornélius Herz

Enfin après réflexions, tâtonnements et hésitations, le parquet de la Cour de Paris vient de prendre une suprême décision : il a lancé contre Cornélius Herz, exerçant à Bourne-mouth (Angleterre), la profession d'agonisant, une citation à comparaître, le 15 mai prochain, devant la chambre des appels correctionnels.

On peut dès lors facilement prévoir que, vers le 10 mai, les agences anglaises si bien informées nous feront savoir que l'état de santé, toujours précaire, de Cornélius Herz, a empiré subitement.

### Un ministère sous séquestre

Il y a beau temps qu'on parle de la débâcle des finances italiennes. Mais ce qui ne s'était pas vu encore en Italie, ni dans aucun pays du monde, croyons-nous, c'est un ministère des finances mis sous séquestre par un simple huissier.

C'est ce qui vient d'arriver à Rome.

Au nom du prince Alfieri, un huissier s'est présenté, vendredi, au ministère des finances, et y a pratiqué une saisie. Le prince est propriétaire du palais dans lequel siège la cour de cassation, et le ministre des finances avait négligé de payer le loyer.

### Le train des équipages

Le train des équipages militaires manque d'un nombre suffisant de candidats pour le grade de sous-lieutenant de réserve. Le ministre serait, en conséquence, disposé à accepter pour le grade de sous-lieutenant de réserve dans cette arme les anciens engagés conditionnels d'un an de cavalerie non gradés qui seraient proposés pour sous-lieutenants de réserve et n'ont pu encore obtenir un grade dans la cavalerie.

### Vengeance de femme

On télégraphie de Constantine que M<sup>me</sup> Ser-velle, veuve d'un médecin militaire, poursuivait M. Charvot, médecin principal, chef de



l'hôpital militaire de Constantine, prétendant que M. Charvot lui avait promis le mariage.

Avant-hier soir, pendant que M. Charvot se promenait avec le directeur du service de santé de la division, M<sup>me</sup> Servelle le suivit et tira sur lui deux coups de revolver qui le blessèrent assez sérieusement.

M<sup>me</sup> Servelle, arrêtée, paraît ne pas avoir conscience de ses actes.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 4 Avril

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 8°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 9°
Midi,	765 m/m	au-dessus 12°
Haussé,	8 m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 4°

### MARIAGE de M. de GRANDMAISON

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs le mariage de M. Georges de Grandmaison, député de l'arrondissement de Saumur, avec M<sup>lle</sup> Madeleine Delesseux, fille de M. Delesseux, décédé et de Madame née Piorel, et sœur de M. Georges Delesseux, auditeur au Conseil d'État.

Le mariage aura lieu à Paris dans les premiers jours de juin.

L'*Echo Saumurois* adresse respectueusement, dès aujourd'hui, ses vœux de bonheur les plus sincères aux futurs époux.

## Autour d'un jugement

Nous avons publié avant-hier *notre condamnation*.

On a 24 heures pour maudire ses juges; nous en avons pris 48 pour les... nous allons dire pour les remercier.

Mais non, nous ne les remercions pas; pas plus que nous n'avons remercié M. le Procureur de la République de ses conclusions; ce serait leur faire injure et laisser croire que nous avons pu douter un instant de leur impartialité.

Félicitons-nous seulement du résultat.

Notez bien que le Tribunal ne dit pas que nous ayons menti. Non, il constate que tout ce que nous avons rapporté est vrai, mais que — en ce qui touche certaines allégations — nous n'avions pas le droit de les produire.

En d'autres termes, on nous fait comprendre, ce que nous savions déjà, que la vérité n'est pas toujours bonne à dire.

45 Feuilleton de l'*Echo Saumurois*

## AU MOULIN

La double union fixée, aucune modification ne fut apportée au train habituel de l'usine. Les voisins, les domestiques mêmes ne s'aperçurent point des grands événements. Blanchette taquinait Claude ainsi que de coutume; et celui-ci se rebiffait encore pour la forme. Baptiste appliquait toujours à sa femme les désignations de « M<sup>me</sup> Boyer, patronne, maîtresse ». Celle-ci, supprimant le « Baptiste » tout court, trop autocratique et trop asservissant, le qualifiait de « Monsieur Baptiste », afin d'imposer cette respectueuse formule aux gens du moulin. Ils étaient calmes et réservés: on se serrait les doigts, le matin en première entrevue et le soir avant de rentrer dans les chambres. On ne se parlait qu'avec les yeux; et le langage de leurs yeux exprimait certainement plus de tendresse que n'en eût exprimé la parole. La maman Morel s'étonnait, se scandalisait presque de cette continence — son mari l'ayant

Reproduction interdite.

Coût: 300 francs (75 francs par vérité).

Mais, en dehors de ce dispositif fâcheux du jugement, que de consolations nous y puissions!

Nous n'aurions jamais espéré faire constater tant de choses dans un arrêt de justice: c'est la diffamation passée à l'état de chose jugée; c'est, en réalité, un de nos articles minuté sur les registres du Greffe.

Avez-vous savouré cette rectification discrète: «... La condamnation à huit mois de prison est exacte, sauf qu'elle a été prononcée pour abus de confiance et non pour escroqueries... »

Et M. Francq touchera 300 francs pour s'entendre dire cela! Non, ce n'est vraiment pas payé!

Et cette Société qui n'exploite pas! Qui va vider son sac à papier sur la bonne ville de Saumur! Qui n'a son portefeuille bourré que d'actions de Compagnies qu'elle a elle-même fondées!

« Attendu qu'une telle situation suffit à justifier les préventions émises par l'*Echo Saumurois*... »

Est-ce assez complet?

Il n'y manque qu'un extrait de la plaidoirie de M<sup>e</sup> Cesbron (le coup des obligations de Luchon et la vente de la *Revue universelle des chemins de fer*).

Supposons qu'on affiche ce jugement à la Bourse, on peut se demander si les actions des Voies ferrées économiques conserveraient un si bon courant d'affaires.

Si les appréciations du Tribunal nous causent en général une douce satisfaction, il en est cependant quelques-unes qui ne laissent pas de nous étonner:

Le Tribunal prétend que nous ne sommes pas de bonne foi parce que « nous ne pouvions nous abuser un seul instant sur la partie de nos imputations au regard d'Emile Francq, etc... »

Certainement non, nous ne nous abusons pas; nous étions bien convaincus que nos petites questions n'étaient point de nature à plaire au ci-dessus dénommé; mais le Tribunal a confondu le résultat atteint avec le but visé.

C'est uniquement le but qu'il faut envisager. Le but — le jugement le déclare lui-même — était d'atteindre la municipalité et d'éclairer le public.

Cette constatation suffisait à nous absoudre. Comme l'a dit très carrément M<sup>e</sup> Cesbron — qui ne mâche pas les mots — « l'épargne des travailleurs est plus intéressante que la réputation d'un Belge agioteur et failli ».

On loue presque notre initiative et on nous condamne quand même! Manque de logique.

Même quand il s'agit d'apprécier la valeur de la Société des Voies ferrées économiques:

Le Tribunal nous condamne parce que nous avons déclaré que M. le Préfet et M. l'Ingénieur

courtois avec une autre expansion — répétait au « vieux » qu'elle les trouvait « drôles et joliment transis ».

— Rassure-toi, Suzon, ricanait le narquois. Attends que la mariée ait expérimenté les qualités de son époux, et tu verras fondre ce givre qui te chiffonne. Dans quatre ou cinq ans, si nous sommes de ce bas monde, tu m'inviteras probablement à refréner leur ardeur.

Les formalités préalables ne boitèrent point. Pendant que Baptiste priait l'un de ses parents de Dornecy de vaquer aux semailles en l'absence de ses parents retenus par force majeure, écrivait au maire de son pays, au maire de la commune habitée par Claude pour en obtenir les actes nécessaires, et que M. Leroux levait lui-même les pièces concernant M<sup>me</sup> Boyer et Blanchette, M. Morel rendit visite au curé Boileau, lui révéla les deux mariages, l'invita même aux noces, le convia de publier le premier ban dès le dimanche suivant, et le chargea de transmettre à M. le comte de Montoux ses remerciements de ce que celui-ci avait bien voulu lui enseigner le moyen d'assurer le bonheur de son fils et celui de M<sup>me</sup> Boyer. De son côté, Périne manda la nouvelle à M<sup>me</sup> de Nesves et en avisa officiellement M<sup>me</sup> d'Avrolles

en chef du département « appréciaient la Société à sa juste valeur » et, quelques lignes plus haut, le Tribunal constate que nous avons eu raison de dire que cette Société ne vivait que par le papier, n'était que fondée que sur le papier!!!

Les juges nous félicitent presque de l'avoir « appréciée à sa juste valeur » et ils nous condamnent pour avoir dit que des hommes distingués partageaient notre opinion!

Ce passage du jugement nous laissera longtemps rêveurs.

M. l'adjoint Piéron — l'éminent financier — apprécie lui aussi, à sa juste valeur, la Société des Voies ferrées économiques: « Société de papier, s'est-il écrié, l'autre jour, au Conseil municipal; mais elles précèdent toutes comme cela; ça ne peut pas marcher autrement ».

Nous connaissons les roues de wagon en papier, mais des Compagnies de chemin de fer tout entières en papier, c'est du progrès, ça, M. l'adjoint.

Le plus drôle, c'est l'« accident » Foyot.

Foyot n'est pas dans l'affaire; Foyot ne nous a pas envoyé la moindre parcelle de papier timbré et le Tribunal déclare que Foyot ne saurait être mêlé au procès.

Par conséquent, nous nous croyions acquittés pour avoir « blagué » Foyot qui, d'ailleurs, ne nous demande rien!

Pas du tout, on retient le chef Foyot et on le fait entrer en participation dans les dommages-intérêts.

300 francs! à qui diable payer ça?

Un mathématicien de nos amis nous a proposé la répartition suivante: la moitié à M. Francq (il aurait bien droit à tout, le pauvre homme!), la moitié à sa Compagnie.

Francq (Emile-Léopold-Joseph)... 450 fr.  
Société des Voies ferrées économiques ..... 150 »

Ci..... 300 »

Mais les 450 francs de la Société doivent se partager en quatre: il y a trois administrateurs, plus l'inexplicable Foyot.

C'était le dividende de Foyot qui nous inquiétait; à présent nous sommes tranquilles, ça lui fait 37 fr. 50.

Heureusement qu'il n'était pas mêlé au procès, autrement « zuzez » un peu!

On dit que le Conseil municipal a décidé de faire transcrire ce jugement sur le registre de ses délibérations.

### SAUMUR

#### Vol d'une valise

Hier, M. F..., employé à la poste de Saumur, qui partait en congé, déposait, dans le bureau, une valise contenant divers vêtements et que le courrier devait emporter à la gare. Le courrier oublia le colis et un filou le confisqua. Le voleur, dont on n'a pu retrouver

trace et qu'on suppose évadé du côté de Tours, emporta la valise dans le couloir de la maison de M. Bréchaud, quai de Limoges, fractura la serrure, enleva les habits et s'enfuit. Il a été aperçu, mais il s'est promptement soustrait à la vue des personnes étonnées de ses allures et de son action.

### SOUZAY

#### Bateau perdu

M. Ritoie, de Souzay, a perdu, la nuit dernière, son bateau dont, probablement, la chaîne s'est rompue et qui est parti à la dérive.

### MONTREUIL-BELLAY

#### Un voleur de chevaux

Dans la soirée d'avant-hier, les gendarmes de Montreuil-Bellay arrêtaient, sur les indications qui leur avaient été transmises, un sieur Mallard Félix, marchand de chevaux à Saint-Léger-Montbrillais (Vienne), prévenu d'un vol de deux chevaux dont nous avons parlé dans l'un de nos précédents numéros.

Conduit à la caserne de gendarmerie et interrogé, Mallard avoua qu'il avait volé les deux juments vendues à Droucheau, de Distré, l'une, le 17 mars, au village de Villiers, commune de Mazé-Tourais (Deux-Sèvres), à un propriétaire dont il ignore le nom; l'autre, à Vrère, commune de Saint-Léger-de-Montbrun (même département), chez un habitant dont le nom lui est inconnu. Il prétend que, sorti récemment de prison, sans argent, et n'ayant point trouvé d'ouvrage, il avait cédé aux mauvaises suggestions de la misère.

Mallard est, en ce moment, écroué à la prison de Saumur.

### AMBILLOU

#### Vol de poisson

Lundi dernier, en allant visiter son vivier sis à 1,500 mètres du village et dans l'intérieur des terres, M. Hortion, cultivateur à Sourches, commune d'Ambillou, constata que l'eau avait considérablement baissé et, en recherchant la cause de cet accident, s'aperçut qu'on avait rompu la chaussée pour vider l'étang d'où on avait extrait environ vingt livres de poisson qu'il estime 45 fr.

Aucun renseignement et investigations sans résultat.

Hum! Vingt livres de poisson, ça commence à constituer une matelote présentable.

#### Le drapeau des conscrits

Les journaux de la Nièvre publient une circulaire qui fait grand honneur à son auteur, M. Marchessou, préfet du département.

M. Marchessou y invite les maires à réunir les conscrits avant la première séance du Conseil de révision et à leur dire, avec toute l'autorité naturelle qu'ils doivent avoir sur eux,

de M<sup>me</sup> de Nesves pour remettre Andrée aux mains de sa mère et faire ses adieux. Ils furent tristes, ces adieux. Andrée voulut suivre sa gouvernante; puis, la perspective des réjouissances prochaines atténua sa douleur, d'autant plus qu'on fit miroiter à ses yeux un internat au couvent des Ursulines d'Avallon où elle trouverait de nombreuses amies de son rang avec lesquels elle jouerait tout son soul, et que miss Clair s'assura formellement à revenir en France et à s'installer quelque temps aux Aïrelles, afin de s'y reposer et d'y reposer les enfants de leurs fatigues. M<sup>me</sup> d'Avrolles témoigna d'une compassion véridique. M<sup>me</sup> de Nesves joignit ses instances aux instances de Baptiste, Périne, Grand Claude, Blanchette, des Morel, de toute la maisonnée, qui rivalisèrent de prévenances et de sympathies pendant les dernières heures du séjour de M<sup>me</sup> O'Connor. Enfin, on se sépara sur mille poignées de main, mille embrassades et autant de promesses de se retrouver. L'orpheline partie, l'ombre disparut: on reprit avec plus d'entrain les préparatifs. Que voulez-vous! le vent du malheur refusait de stationner au-dessus du moulin.

(A suivre.)

A. M.



que s'il est bien qu'ils se rendent à la mairie du chef-lieu de canton, ou qu'ils en reviennent drapeau en tête, ils ne doivent pas prolonger cette promenade, ni surtout trainer le drapeau qui leur a été confié de cabaret en cabaret, et, comme il n'arrive que trop souvent, jusque dans les endroits mal famés.

Il y a là, comme le dit très justement le préfet de la Nièvre, une question de susceptibilité patriotique que les conscrits comprendront certainement.

#### Les motifs d'exemption

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Il y a des départements où les maires ajoutent aux noms de chaque ajourné ou de chaque exempté qu'ils placardent dans la maison commune (mairie) la nature de la maladie dont le jeune soldat a été reconnu atteint par le médecin militaire du Conseil de révision.

» Ce motif d'exception ou de dispense peut-il être ainsi rendu public ? Nous ne le pensons pas, parce qu'il peut nuire aux intéressés qui voudraient contracter mariage, par exemple.

» Le fait mérite d'appeler l'attention des ministres de la guerre et de l'intérieur ; il convient d'éviter des plaintes fondées.

» Un article du Code pénal autorise la traduction devant les tribunaux de tout médecin qui divulgue la maladie d'un client. Le secret, sous ce rapport, étant ainsi admis à l'état de principe, on ne saurait tolérer que l'administration soit autorisée à s'en affranchir.

» La direction de l'infanterie a déjà rendu son instruction annuelle sur les opérations des Conseils de révision. Elle ferait bien d'y ajouter une mention à l'adresse des maires. »

#### Les vins fabriqués

L'administration supérieure de la régie semble vouloir agir vigoureusement contre le commerce des vins « fabriqués ».

Dorénavant, d'après une instruction qu'elle va notifier à tous ses agents, les fûts et récipients contenant des vins de sucre ou de raisins secs devront porter l'indication obligatoire, non plus sur une étiquette mobile, mais en caractères gravés au feu sur chaque fût et d'une hauteur de cinq centimètres.

Des procès-verbaux seront dressés contre tous les viticulteurs et commerçants qui ne se conformeront pas à cette prescription.

#### CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Demain vendredi 5 avril, la *Compassion de la B. V. Marie, fête patronale de la chapelle*.

1<sup>re</sup> messe à 6 heures ; 2<sup>e</sup> messe à 7 heures ; 8 à 9 heures, grand'messe. — Exposition du T. S. Sacrement. — Vêpres.

A 3 heures, chant des complies ; sermon prêché par le R. P. Lallemand, prédicateur de la station de carême à l'église Saint-Pierre ; chant du *Stabat Mater* ; salut solennel et cantique à N.-D. des Ardilliers.

Une quête sera faite pour l'entretien et les frais de culte de la chapelle.

#### ANGERS

##### La fête patriotique

La quête de la fête patriotique a produit la somme de 2,545 fr. 55.

Sur ce produit, d'accord avec la *Cigale Angevine*, il a été décidé qu'une somme de 730 fr. serait offerte aux pauvres d'Angers. Le surplus sera partagé entre l'*Union des Femmes de France* et la *Société de Secours aux blessés militaires* au profit des soldats de l'expédition de Madagascar.

C'est, en somme, un résultat excellent qui fait honneur au patriotisme de la population angevine.

★

#### Mort de M. Châtelain

Du *Journal de Maine-et-Loire* :

« Une triste nouvelle nous parvient : M. Châtelain, conseiller municipal, est mort subitement mardi soir.

» Nous adressons à sa famille nos sincères sentiments de condoléances.

» Certes, M. Châtelain était fort éloigné de toutes nos convictions, mais il ne nous coûte nullement de reconnaître qu'il tenait une place

importante au Conseil et que son absence y causera un vide appréciable.

» Le budget municipal lui était familier : siégeant depuis bien des années à l'hôtel de ville, il en connaissait les traditions.

» Très laborieux, très appliqué, très exact à toutes les convocations, nous ajouterons que c'était un homme aimable et obligeant, et surtout un conseiller municipal désintéressé et indépendant. »

M. Châtelain n'était âgé que de 54 ans.

#### CHOLET

##### Une épidémie au 77°

L'*Intérêt public* de Cholet annonce qu'une épidémie de grippe sévit au 77°, que toutes les précautions sanitaires sont prises et que, grâce au dévouement des médecins et des sœurs qui se multiplient avec un zèle infatigable, on espère arriver à enrayer le mal.

#### Terrible accident

Lundi soir, à Sorigny, arrondissement de Tours, la femme Grivault veillait près de ses petits enfants qui sont malades, lorsqu'elle s'endormit accablée par la fatigue. Dans son sommeil, sa tête tomba près de la lampe à pétrole, et le feu prit à son bonnet. Se réveillant en sursaut, elle renversa le contenu de la lampe sur elle ; et les flammes se communiquèrent aussitôt à ses vêtements.

A ses cris d'effroi, ses enfants accoururent et étouffèrent les flammes ; mais son corps n'était plus qu'une horrible plaie, et avant-hier matin cette pauvre femme expirait dans d'atroces souffrances.

#### LAVAL

##### Affreux accident à la gare

Lundi, à 2 heures de l'après-midi, un affreux accident s'est produit à la gare de Laval. Le nommé Stanislas David, sous-chef d'équipe, se trouvait en face de la halle des arrivages. Appuyé contre un wagon, il attendait le moment de « faire l'aiguille ».

Entre temps se produit une manœuvre de recul pour tourner un wagon et pratiquer un raccordement. Une voix s'élève. C'est celle de l'employé qui dirige la manœuvre.

Que s'est-il passé ? On ne le sait pas exactement. David n'aura-t-il pas entendu le signal ? c'est ce que l'on suppose. Quoi qu'il en soit, au moment où le choc se produit, avec un mouvement d'un mètre en arrière, perdant son équilibre avec son point d'appui, David sera sans doute tombé sur le rail où, pris en biais par la roue, il a été broyé dans le sens de l'épaule à l'aîne. Tout ceci s'est passé en un clin d'œil, sans un soupir, sans un cri.

Le malheureux a été relevé dans un état pitoyable. Le côté gauche était littéralement en bouillie.

Nous avons vu, à la place de l'accident, plusieurs plaques de sang caillé, deux bouts de côtes broyées, plusieurs débris de chair sans nom.

David, originaire d'Evron, était attaché à la Compagnie depuis 31 ans et à la veille de recevoir sa retraite. Il était père de six enfants, dont le plus jeune est né en 1872. Deux sont employés à la Compagnie de l'Ouest, un autre travaille comme galochier chez M. Richard.

Les restes ensanglantés de l'infortuné sous-chef d'équipe ont été rapportés sur un brancard à son domicile, 108, rue du Vieux-Saint-Louis, à Laval. C'est là que sa femme en larmes les a reçus. La consternation est grande parmi les employés de la gare.

#### Le mois d'avril

Quelques particularités curieuses sur le mois d'avril, dans lequel nous venons d'entrer :

Le lundi 1<sup>er</sup> avril 1895 de notre calendrier grégorien se trouve être le 20 mars 1895 russe, 14 germinal 103 républicain, 7 nisan 5653 israélite, 5 sikhonah 1312 musulman, 24 barnabat 1611 copte.

Le barnabat copte commence le lundi 8 ; l'avril russe, le samedi 13 ; le floréal républicain, le dimanche 21 ; l'iyar israélite, le jeudi

25 ; le dzoul'cahel musulman, le vendredi 26.

Enfin, pour faire passer l'aridité de cette nomenclature, terminons par une note rassurante. Le mois de mars, que nous venons de traverser, n'a pas été beau : depuis le commencement du siècle, quarante-trois mois de mars mauvais ont amené trente-neuf étés superbes, tandis que trente-six beaux mois de mars ne nous ont procuré que cinq étés passables.

Espérons.

#### Panique dans une foire

Vendredi dernier, trois cents bœufs étaient rassemblés sur le foirail de Pisany, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), lorsque, vers 2 h. 1/2, au moment où les affaires commençaient à se traiter, les animaux, pris tous à la fois d'un affolement subit, s'élançèrent comme une trombe, passant les uns sur les autres, bousculant, renversant, brisant tout. Quatre cents personnes sont ainsi piétinées et traînées dans la boue.

L'horrible scène a duré trois minutes à peine. Le calme rétabli, le champ de foire faisait pitié à voir : on eût dit un champ de bataille. Que de plaintes ! Que de cris ! Plusieurs personnes ont été atteintes assez grièvement, mais toutes ont de nombreuses contusions au visage. Deux hommes ont eu chacun un œil arraché.

La malveillance pourrait bien ne pas être étrangère à cette catastrophe.

#### État Civil de Saumur

##### DÉCÈS

Le 4 avril. — Emile-Gustave Martinet, 20 jours, rue des Capucins, 4.

#### Notre nouveau Feuilleton

Nous commencerons très prochainement la publication d'un nouveau feuilleton :

#### Le Crime de Maltaverne

PAR Charles BUET

Cet ouvrage, plein d'intérêt et écrit avec verve, ne manquera pas d'avoir beaucoup de succès auprès de nos lecteurs.

#### Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTRÉE, par Malte-Brun, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinité variée des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instinctive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie Quantin, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de Clerget, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par Erhard. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTRÉE un ouvrage luxueux, les éditeurs Jules Rouff et Cie la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication ; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

#### BULLETIN FINANCIER

3 avril 1895.

On pouvait croire au début que le marché avait retrouvé son aplomb, mais la Rente extérieure faiblissant, a de nouveau entraîné le marché. Il est probable que jusqu'au règlement complet de la liquidation, nous aurons encore quelques séances agitées.

Le 3 0/0 revient à 103.

Marché calme sur les sociétés de crédit.

Calme également sur les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer.

Le Suez est à 3,422.50.

Au mois d'octobre dernier, nous avons signalé comme un bon placement l'obligation des Charbonnages de Sosnowice qui valait 482 fr. et qui cote aujourd'hui 508.75.

L'action de la même société est appelée à progresser, elle vaut 829 fr.

Les fonds étrangers ont été très agités. L'Italien finit à 88.32 après 88.65. L'Extérieure reste encore faible. Légère réaction sur les valeurs ottomanes par suite de la tendance générale du marché.

En Banque, la Monte Rosa Gold est à 232.50.

L'action des grandes Fabriques de papier se cote à 102.25.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

Les meilleurs potages se font avec le Tapioca Rils.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 5 avril 1895

GALICIE : La bénédiction des œufs de Pâques.

DÉPARTEMENTS : Au camp de Sathonay : Le général Duchesne recevant le Président de la République. — Le Président décorant les soldats de la médaille militaire. — Distribution des drapeaux aux troupes de Madagascar.

BELGIQUE : Gand : *Le Vooruit* (union des Travailleurs). — La pesée de pain. — La boulangerie. — Transport du pain aux magasins. — Le chenil. — La livraison du pain. — La sortie d'une réunion.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Opéra-Comique : *La Vivandière*.

BEAUX-ARTS : Tableau de M. Ch. Landelle : *Ouida, jeune fille kabyle*.

PORTRAITS : Sir William Ramsay, inventeur de l'Argon.

NÉCROLOGIE : M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie.

PARIS : Nouvelles locomotives électriques à grande vitesse.

En supplément : *Les Gamineries de M. Triomphant*, roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balluriau.

Le numéro : 50 centimes.

#### PLACE SAINT-MICHEL

#### GONDOLES RUSSES A VAPEUR

Eclairées à l'électricité

DERNIÈRES CRÉATIONS

POUR HUIT JOURS SEULEMENT, DU 31 MARS AU 7 AVRIL

Prix de la course : 20 centimes.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

Eviter les contrefaçons

#### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le Gérant, L. DELAUNAY

#### TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibillieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit La Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4/50 la Boisson. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Ph<sup>ie</sup>, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.



Etude de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

**DIVORCE**

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 28 mars 1895;  
Aux requête, poursuite et diligence de M<sup>me</sup> Marie-Louise Fredellus, épouse de M. Louis-Eugène Villarmé, professeur de dessin, avec lequel elle est domiciliée de droit à Saumur, mais autorisée à résider chez son père M. Fredellus, demeurant à Angers, faubourg Saint-Michel, n° 54,  
Demanderesse, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12,  
Contre: M. Louis-Eugène Villarmé, sus-nommé, qualifié et domicilié,  
Défendeur défaillant faute d'avoir constitué avoué,  
Il appert que:  
Le divorce a été prononcé entre les époux Villarmé-Fredellus, au profit de la demanderesse.  
Pour extrait rédigé par l'avoué-sousigné ayant occupé pour la dame Villarmé sur sa demande.  
Saumur, le 2 avril 1895.  
V. LE RAY.  
Assistance judiciaire, décision du 13 mars 1893.

Etude de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, 12.

**Demande en séparation de biens**

D'un exploit du ministère de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du 30 mars 1895, enregistré,  
Il appert:  
Que M<sup>me</sup> Antonine Dezieux, sans profession, épouse du sieur Séraphin Chapelet, autrefois entrepreneur, actuellement journalier, avec lequel elle demeure à Brossay,  
A formé contre ledit sieur Séraphin Chapelet, son mari, sa demande en séparation de biens.  
Pour extrait dressé par moi avoué sousigné occupant pour la dame Chapelet sur sa demande.  
Saumur, le 3 avril 1895.  
V. LE RAY.  
Assistance judiciaire, admission du 30 janvier 1895.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 14 février 1895, enregistré et signifié.  
Entre: M<sup>me</sup> Eugénie Corbineau, couturière, demeurant à Saint-Hilaire-

**ORFÈVRE CHRISTOFLE**



LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre

**COUVERTS CHRISTOFLE**  
ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & C<sup>ie</sup>  
MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY  
Présentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger.  
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

DEUX GRANDS PRIX  
à l'Exposition Universelle  
1889

et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres  
Seules garanties pour l'acheteur

St-Florent, épouse du sieur Maxime Ruesche, bourellier, demeurant ci-devant à Saint-Hilaire-Saint-Florent et actuellement à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine,  
Et ledit sieur Ruesche;  
Il appert:  
Que ladite dame Ruesche a été déclarée divorcée d'avec le sieur Ruesche, son mari.  
Pour extrait certifié conforme et véritable par l'avoué sousigné.  
Saumur, le 3 avril 1895.  
LECOY.  
Assistance judiciaire, décision du 9 mai 1894.

**A VENDRE**

A Candès, par Montsoreau, près Saumur

**Un Charmant Cottage**

Ayant appartenu à Paul SACNIÈRE, le regretté romancier.  
Cette délicieuse propriété, d'une superficie d'environ 500 mètres, est située au bord de l'eau, au confluent de la Vienne et de la Loire.  
Prix tout meublé: 10,000 fr.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau, et, pour visiter, à BERTHELOT, maçon à Candès.

**A LOUER**

DE SUITE  
**UN JARDIN AVEC petit PAVILLON**  
Bien affrutté et en plein rapport, rue de l'Abattoir.  
S'adresser à M<sup>me</sup> JUSSEAUME, rue d'Alsace, 4.

**CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Vérification, sans frais, des patentes et autres Contributions. Reclamations en dégrèvement, réduction, remise ou modération.  
S'adresser à M. LANGLOIS, expert à Saumur.

**A CEDER**

Magasin d'Épicerie et Mercerie  
Très bonne clientèle.  
S'adresser à M. H. FOURRIER, rue Nationale, 21, à Saumur.

**La Nationale**

C<sup>ie</sup> d'Assurances contre l'incendie et sur la vie  
**Assurances**  
Vie entière, Mixte, Terme fixe  
**RENTES VIAGÈRES**  
S'adresser à M. H. CESBRON, agent général, rue de l'Ancienne-Messagerie, 9.

**Demandes d'Emplois**

UN COMPTABLE pouvant disposer de plusieurs heures par jour demande un emploi.

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps.  
S'adresser au bureau du journal.

JEUNE GARÇON, 14 ans, demande place dans un magasin ou petit valet de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

UN MENAGE demande un emploi.

UN MÉNAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références

Commodité, Économie

**LESSIVE MAGIQUE**  
FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU  
ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

**IMBERT FILS**

Exposition des Articles de Pâques

(Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie)  
Grand assortiment de Vannerie fine, Porcelaines, etc.  
Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

PRIMEURS. — Artichauts, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.

Jambons d'York, 1<sup>re</sup> qualité, le 1/2 kil. 1 40. Entier, 1/2 kil. 1 30

Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne.

Beurre de Bretagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis

**Entrepôt des Ardoisières de la Commission**

D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

**R. BASTARD - BREHIN**

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

**BOIS DU NORD ET DU PAYS**

Saumur, imprimerie Paul Godet.

**A LA GLANEUSE**

MAISON E. SABATIER

**ACTUELLEMENT**

**EXPOSITION GÉNÉRALE**

ET GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES

**NOUVEAUTÉS DE LA SAISON**

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES, COSTUMES, BLOUSES ET CORSAGES

Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasins de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 4<sup>er</sup> et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bonquets de VIOLETTES DE NICE.

**ÉPICERIE CENTRALE**

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct  
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.  
Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } Livraison à domicile par 6 litres.  
Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.  
P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIR.

(certifié par l'imprimeur soussigné.)